

L'EXPANSION DES METIERS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE EN HAUTE-VOLTA, 1957-1976

Salam Dembèga

Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou

dembegasalam@yahoo.com

Résumé

L'électricité est au centre du développement de métiers contribuant à la résolution du problème de l'emploi au Burkina Faso. Toutefois, cette thématique n'a presque pas fait jusque-là l'objet d'investigations en histoire. Cette contribution qui vise à combler un tant soit peu cette lacune cherche à mettre en relief les étapes de la vulgarisation de ces métiers, les acteurs qui y contribuèrent et les types de métiers développés. Elle se construit à partir de sources d'archives, de sources orales et de la revue de littérature. La formation aux métiers de l'électricité débuta en Haute-Volta avant l'indépendance avec l'implantation du centre de formation de l'entreprise privée Energie AOF. Il fut relayé en 1976 par celui de l'Etat. Cet acteur réalisa aussi des écoles de formation à cet effet. Des acteurs non institutionnels participèrent également à l'expansion de ces métiers.

Mots clés : *électricité, métiers, centre de formation, Etat, acteurs non institutionnels.*

Abstract

Electricity is at the heart of professions development contributing to the resolution of the employment problem in Burkina Faso. Nevertheless, this theme has hardly been the subject of investigations in history. This contribution which aims to fill a little bit this gap seeks to highlight the stages of the popularization of these professions, the actors who contribute and the kind of professions developed. It is built from archival sources, oral sources and literative review. Training in electricity began in Upper Volta before independence with the establishment of the training center of the private company Energie AOF. It was relayed in 1976 that of the State. This actor also built training schools for this purpose. Non institutionnels actors also participated in the expansion of these professions.

Key words : *electricity, profession, training center, State, non institutionnels actors.*

Introduction

L'énergie électrique génère un nombre important de métiers en lien avec sa production, son transport ou encore sa distribution. En Haute-Volta, deux catégories d'acteurs intervinrent essentiellement dans la vulgarisation de ces métiers. Ce sont les acteurs institutionnels et ceux non institutionnels. L'objet de cet article est d'aider à mieux cerner la dynamique du développement de ces emplois sur le territoire de 1957 à 1976. En effet, malgré la contribution inestimable de l'énergie électrique à la résolution du problème de l'emploi, cette question reste jusque-là très peu étudiée en histoire (1). Les deux bornes de l'étude qui s'articule autour des questions suivantes correspondent respectivement à l'implantation des centres de formation des entreprises privées et publiques de gestion de l'électricité en Haute-Volta :

- Quelles furent les étapes de la vulgarisation des métiers de l'énergie électrique en Haute-Volta pendant la période considérée ?
- Comment les acteurs institutionnels et non institutionnels participèrent-ils à l'expansion de ces métiers ?

De ces préoccupations se dégagent les hypothèses de recherche suivantes :

- Les métiers de l'électricité furent vulgarisés considérablement en Haute-Volta avec la prise en main de sa gestion par l'Etat ;
- Les acteurs non institutionnels furent plus actifs dans la diffusion de ces métiers ;

L'objectif de cette recherche est de montrer la dynamique de la vulgarisation des métiers de l'énergie électrique en Haute-Volta en mettant en évident le rôle des acteurs qui s'y impliquèrent.

Pour ce faire, nous convoquerons une diversité de sources d'informations, notamment, des archives administratives classées, des travaux de recherche et des contributions sur l'électrification, des entretiens ainsi que la revue de littérature produite sur la question.

Nous nous intéresserons d'abord au centre de formation des sociétés privées d'électrification, examinerons ensuite, l'un après l'autre, le rôle des acteurs non institutionnels et de l'Etat dans la diffusion des métiers de l'électricité.

1. Le centre de formation des entreprises privées d'électrification (1957-1968)

Dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale furent créés en France des centres de formation professionnelle pour la formation d'ouvriers qualifiés dans le secteur de l'industrie de l'armement. Dans cette même veine, le Secrétariat Général français à la Jeunesse chargea des structures privées d'organiser des centres de formation professionnelle pour les adolescents inoccupés. Le secteur électrique en tira profit avec la création en 1940 du Centre de Gurcy-le-Châtel par le Comité Sully (M. Delivre-Landrot, 2016, p. 13). Aussi, dès la création de l'Electricité de France (EDF) en 1946 se posa le problème de la compétence de ses agents (J-M. Huguet, 2002, p. 370). En réponse à cette préoccupation, la législation en matière de formation professionnelle fut renforcée par l'arrêté du 27 juillet 1949 qui donna des statuts divers aux écoles de métiers. Elles devinrent pour la plupart la propriété de l'EDF. C'est le cas de l'école de Gurcy-le-Châtel qui, à travers son Centre d'Etudes et d'Application Pédagogique (CETAP), joua un rôle déterminant dans la formation des ouvriers du secteur électrique hors de la métropole. En effet, de 1957 à 1970, son directeur, Raymond Lambert, effectua des missions dans les territoires d'Outre-mer et à l'étranger. Il implanta une trentaine de centres de formation et de perfectionnement aux métiers de l'électricité dont celui de la Haute-Volta. Cette structure était basée à Ouagadougou sur le site actuel de l'Hôtel Relax. Elle fut financée, à l'instar de nombreux centres, par le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC). Mais les sources d'informations sont muettes sur le coût de sa réalisation. Le centre disposait d'un laboratoire bien équipé et

visait à organiser un cycle initial d'alphabétisation et d'initiation technique, très largement ouvert à « ses ouvriers qui étaient analphabètes » (2). G. D. Yaméogo (1986, p. 15) décrit avec plus de précisions, l'objectif du centre : « le but du centre était axé sur l'enseignement du secourisme, l'alphabétisation et le perfectionnement des ouvriers qui, à l'époque, étaient analphabètes ». En d'autres termes, il visait à adapter les ouvriers aux métiers de l'électricité (S. Dembèga, 2013, p. 103). L'enseignement était dispensé par un ingénieur français assisté d'un instituteur voltaïque. A l'issue de la formation, les ouvriers recevaient un enseignement spécialisé en fonction de leurs aptitudes naturelles constatées. Toutefois, la formation n'était pas sanctionnée par un diplôme.

Les entreprises privées d'électrification qui se succédèrent assuraient la formation de leurs ouvriers dans le centre. Mais nos recherches sur les effectifs des ouvriers formés furent infructueuses.

Le rôle des acteurs non institutionnels dans la vulgarisation des emplois de l'énergie électrique fut assez remarquable.

2. Les acteurs non institutionnels et les métiers de l'électricité (1957-1970)

Ces acteurs jouèrent leur partition dans la vulgarisation des métiers de l'électricité aussi bien avant qu'après l'indépendance.

2.1. Avant l'indépendance : un champ libre aux entreprises étrangères

Les entreprises européennes furent plus anciennes que celles africaines dans les métiers de l'électricité (G. Pallier, 1970, p. 166). Celles-ci, du fait d'être les seules à disposer de connaissances dans le domaine et de capitaux, furent les premières à exercer ces métiers en Haute-Volta. Beaucoup plus diversifiées, elles acquièrent leur expérience en Europe où l'électricité faisait ses preuves depuis le XIX^e siècle. Les travaux

de réalisation de l'infrastructure électrique de Ouagadougou au début des années 1920 furent à l'actif d'une d'entre elles (3). De même, la réalisation des bâtiments des centrales électriques, des centrales proprement dites ainsi que des réseaux de transport et de distribution de l'électricité en Haute-Volta dans le cadre du plan de modernisation et d'équipement des territoires d'Outre-mer de l'après-Seconde Guerre mondiale fut assurée par des entreprises européennes. A titre d'exemple, la Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics (SFEDTP), les entreprises GARCZYNSKI TRAPLOIR, la Société Electricité Générale et Industrielle Longuyonnaise (EGIL) et la Société ELAF (4) furent tributaires des marchés de construction des infrastructures électriques de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1949 à 1954. La première réalisa les bâtiments des centrales, les deuxièmes et la troisième installèrent les équipements électriques à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et la quatrième conçut les réseaux électriques (5). Ces entreprises n'étaient pas établies sur le territoire. Elles étaient basées en métropole ou dans des villes d'Afrique de l'ouest et postulèrent à ces marchés. A partir de 1960, certaines s'installèrent sur le territoire pour mieux exercer leur activité.

2.2. L'implantation des entreprises étrangères en Haute-Volta (1960-1968)

Après la reconstitution de la Haute-Volta en 1947 s'y établirent les premières entreprises de construction, surtout à Ouagadougou. Mais c'est principalement avec l'arrivée du chemin de fer dans cette ville en 1954 que s'accéléra l'implantation des entreprises étrangères en raison des facilités offertes par cette infrastructure de communication au transport de matériaux. Il fallut toutefois attendre l'indépendance pour voir l'installation d'entreprises de réalisation de travaux publics et privés dans le secteur de l'électricité en Haute-Volta. Propriétés d'hommes d'affaires européens, elles s'implantèrent

essentiellement à Ouagadougou. Le tableau suivant donne plus de détails sur ces structures.

Tableau 1 : Les entreprises d'électricité implantées à Ouagadougou dans les années 1960

Entreprises	Date d'installation	Chiffre d'affaire (en F CFA)	Effectif du personnel		Investissement en matériel (en F CFA)
			Fixe	Temporaire	
Verger-Delporte	1961	179 000 000	25	00	6 000 000
SGEEM	1963		09	00	6 000 000
Herlicq	1965		27	10	5 000 000
Morel	1965		17	00	6 000 000

Source : G. Pallier, 1970, p. 161.

L'entreprise Herlicq dont le chiffre d'affaire était le plus faible venait en tête sur le plan des effectifs du personnel. Elle se voulait plus ambitieuse dans la conquête et l'exécution des marchés de travaux. Elle intervenait dans la construction des réseaux de transport et de distribution de l'électricité moyenne et basse tension, « le froid, la climatisation, la distribution de groupes électrogène, la sécurité incendie, la vidéo surveillance et la plomberie sanitaire » (M. M. Madeca, 2019, pp. 12-13). Muée en Société Générale des Travaux et Constructions Electriques (SOGETEL) en 1973, elle participa à la construction de la centrale Ouaga II au début des années 1970, aux travaux de réalisation des réseaux de distribution moyenne et basse tension ainsi que des postes et transformateurs de la ville. Verger-Delporte s'était spécialisée dans la construction, l'installation et la maintenance de tout équipement d'énergie. La Société Générale d'Entreprise Electromécanique (SGEEM) exerçait, comme l'indique son nom, dans l'électromécanique. Quant à Morel, elle, assurait, à l'image de l'entreprise Herlicq,

la construction des réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

Ces entreprises se devaient toutefois de collaborer avec celles du bâtiment pour parfois se tirer d'affaire. En effet, lorsque les marchés étaient lancés à lot unique, les dernières, en général, soumissionnaient, les enlevaient et « sous-traitaient avec celles de menuiserie, d'électricité, de plomberie, de carrelage et de peinture » (G. Pallier, 1970, p. 166) ci-dessous présentées :

Tableau 2 : Les entreprises du bâtiment et leurs sous-traitants
(6)

Entreprises	Date d'installation	Chiffre d'affaire (en F CFA)	Effectif du personnel		Investissement en matériel (en F CFA)
			Fixe	Temporaire	
Bâtiment et travaux publics					
SATOM	-	-	-	150	200 000 000
Bâtiments					
SFDTP	-	-	-	-	-
TAO	-	-	-	-	-
HERSENT	-	-	-	-	-
BERNIER	-	-	-	-	-
ZAGOURIS	1954	868 000 000	50	110	20 000 000
NESSANH	1956		35	250	15 000 000
FOURCHAUD	1960		15	-	5 000 000
UDEC	1963		239	226	30 000 000
Menuiserie bois et métallique					

TECHNIBOIS	1964		30	15	30 000 000
Peinture					
OSSET	1956	123 000 000 (1)	12	-	4 000 000
Richard frères	1958		50	30	4 000 000
Kaintoré	-	5 000 000	08	-	300 000
Paintol	-		09	-	300 000
Plomberie					
Bellan	1951	-	05	10	400 000
Crolus	1954		25	10	500 000
Carrelage					
ISOLETANCH	1950	52 300 000	30	30	5 000 000
Dupin	1956		07	-	2 000 000

(1) y compris le chiffre d'affaire de TECHNIBOIS

Source : G. Pallier, 1970, p. 161.

Les entreprises de travaux du secteur de l'électricité entretenaient aussi des rapports avec la Voltaïque de l'Electricité (VOLTELEC) qui sous-traitaient des marchés avec elles. Herlicq, par exemple, assurait les trois quarts de ses travaux sous-traités. Elles ne s'implantèrent donc pas pour concurrencer avec cette société au premier plan de l'électrification mais plutôt pour l'appuyer au besoin dans l'exécution des travaux d'intérêt public et offrir leurs services à des particuliers.

Mais lorsque les marchés de travaux étaient à plusieurs lots, les rivalités étaient grandes entre les entreprises exerçant des activités communes autour d'un même lot. En effet, chacune

soumissionnait pour son propre compte dans l'objectif d'enlever le marché et de l'exécuter seule.

Jusqu'en 1968, les entreprises étrangères avaient emporté les plus gros marchés de travaux. Elles commencèrent à sombrer à partir de cette date.

2.3. Le déclin des entreprises étrangères et l'ascension des acteurs locaux (1968-1976)

Le ralentissement de la construction et la politique d'austérité conduite par le Président Sangoulé Lamizana à la suite du soulèvement populaire du 3 janvier 1966 valut à la capitale la perte de trente-trois de ses entreprises de construction (G. Pallier, 1970, p. 9). A partir de 1968, celles européennes commencèrent à se raréfier au profit d'acteurs locaux. Dès le début de la décennie 1970, la plupart des premières en général étaient devenues à peine rentables en raison de l'insertion progressive des secondes dans la chaîne de leurs activités. Parmi seize toujours sur place et envisageant la fermeture figuraient Verger-Delporte et la SGEEM (G. Pallier, 1970, p. 169). La direction de Verger-Delporte avait envisagé de vendre ses installations à un jeune Voltaïque, agent de maîtrise, initié par la structure à la comptabilité. Quant à la SGEEM, elle envisageait déménager mais en conservant son matériel et en gardant sur place une antenne chargée d'informer ses bureaux de Paris sur les marchés qui viendraient à être lancés sur le territoire. Ainsi, dès qu'elle obtenait un marché, elle envoyait un conducteur de travaux et quelques chefs de chantier. Ceux-ci retrouvaient sur place le matériel et embauchaient des manœuvres « pour les travaux publics ou des ouvriers pour le gros œuvre des constructions. La société se retrouve ainsi avec moins de frais de personnel que si elle était obligée d'entretenir à longueur d'année des équipes de travailleurs » (G. Pallier, 1970, p. 169). Dans cette nouvelle donne, elle ne soumissionnait qu'à de très gros marchés qui allaient lui permettre de réaliser des bénéfices conséquents.

Une autre solution pour ces entreprises était de convoier leur matériel dans un pays voisin où elles pourraient poursuivre leurs activités et garder sur place une boîte à lettres pour être informées des marchés lancés. Ce fut d'ailleurs l'option de la société Rec-Cencelli, entreprise de bâtiments et travaux publics, qui avait transféré son matériel au Ghana.

Si les acteurs locaux avaient commencé à prendre de l'ascendance sur celles étrangères, force était de constater que la plupart ne bénéficièrent pas au départ d'une formation professionnelle formelle. Ils apprirent leur métier sur 'le tas' au niveau local ou dans des pays voisins (G. Compaoré, 1984, p. 116). Ce faisant, leurs connaissances techniques de base étaient réduites. Le secteur de l'électricité ne faisait pas exception. En effet, les tout premiers entrepreneurs voltaïques furent des anciens salariés d'entreprises étrangères. Certains parmi eux étaient déjà qualifiés. Beaucoup ne disposaient pas des connaissances techniques exigées par certains gros travaux. Ils n'hésitaient alors pas à solliciter l'appui des entreprises étrangères. Quoiqu'il en fût, ils tirèrent leur succès de leur esprit d'initiative et de leur habileté (G. Pallier, 1970, p. 163).

Dans le but de soutenir les entreprises locales, l'Etat créa deux structures en 1970. Il s'agit de l'Office de Promotion des Entreprises Voltaïques (OPEV) pour le financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la Banque Nationale de Développement (BND) pour celui des projets de développement. A la même période on dénombrait à Ouagadougou quatre-vingt-et-une et cent-neuf entreprises d'électricité selon les estimations respectives de G. Pallier et de M. P. Van Dijk, pour un total de cent-quarante-deux emplois créés (M. P. Van Dijk, 1980, p. 374).

Les entrepreneurs locaux du bâtiment développèrent une stratégie qui leur permettait de ne pas avoir à payer de sous-traitants. En effet, ils pratiquaient une concentration verticale technique, c'est-à-dire un regroupement d'entreprises

complémentaires et clientes les unes des autres dans leurs prestations, afin d'avoir en permanence, en plus des maçons pour le gros œuvre, des ouvriers spécialisés dans l'électricité et autres domaines comme la menuiserie, le carrelage, la plomberie et la peinture. Les profits réalisés à chaque étape de leurs prestations sont accumulés au sein du même groupe d'entreprises.

Se conformant à la politique de l'Etat dans la résolution de la question de l'emploi, des acteurs non institutionnels s'invitèrent à la réalisation de centres de formation.

2.4. Le Centre austro-voltaïque et la formation aux métiers de l'électricité

Ce centre (7) ouvrit ses portes au deuxième trimestre de l'année 1970 pour offrir des formations dans les branches de la mécanique et de l'électricité. Il débuta avec les élèves du centre de formation professionnelle de la Mission catholique de Bobo-Dioulasso. Plus ambitieux que ce dernier, il dispensait un enseignement plus complet, aussi bien général que technique. Dès octobre 1970 furent recrutés de nouveaux élèves titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) pour être formés. Durant deux années, ils recevaient « un complément d'enseignement général, et sont initiés à raison de 4 heures par semaine à l'électricité et à la mécanique générale. Ensuite, ils sont spécialisés dans l'une ou l'autre de ces branches en fonction de leurs aptitudes, et reçoivent 3 années de formation professionnelle à plein temps » (G. Pallier, 1970, p. 317-318). Chaque promotion regroupait une trentaine d'élèves, externes ou internes. L'internat abritait quatre-vingt places (G. Pallier, 1970, p. 318). L'enseignement professionnel était assuré par quatre ingénieurs autrichiens et six Voltaïques formés à Vienne dans un établissement similaire au centre (G. Pallier, 1970, p. 318). Les études étaient sanctionnées par un diplôme. Une bourse mi-voltaïque, mi-autrichienne était octroyée aux élèves les plus doués afin de leur permettre de poursuivre leurs études supérieures ou accomplir des stages de perfectionnement dans

de grandes entreprises autrichiennes. A partir de 1975, vingt à trente ouvriers qualifiés en électricité ou en mécanique venaient chaque année combler les vides de ces deux professions (G. Compaoré, 1984, p. 230).

Les actions de l'Etat en vue de développer de l'emploi concernèrent également le secteur de l'électricité.

3. L'état et la formation dans le secteur électrique (1965-1976)

Cette formation visait d'abord à mettre sur le marché de l'emploi une main d'œuvre adaptée aux besoins.

3.1. Répondre au besoin de main d'œuvre qualifiée

A partir de 1965, l'Etat tenta de faire face à cette question à travers une politique de formation professionnelle menée dans des établissements publics de formation. Ainsi, il créa la même année le Lycée Technique de Ouagadougou (LTO) (8) qui recrutait des élèves de la classe de 4^{ème} ayant terminé le cycle d'orientation et les formait :

- en trois années au Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP) en bâtiment, en mécanique générale et en électricité (P. Labazée, 1988, p. 208) ;

- en quatre années au Brevet d'Enseignement Industriel (BEI) d'électricité, de mécanique générale, de mécanique de réparation et de construction mécanique (G. Pallier, 1970, p. 95) ;

- en cinq années au brevet de techniciens d'électricité, de mécanique générale, de construction mécanique, de bâtiments et travaux publics, d'opérateur-géomètre et au baccalauréat des techniques mathématiques (G. Pallier, 1970, p. 95).

Huit années après la prise en main de la gestion de l'électricité, l'Etat ouvrit un centre de formation au bénéfice de la VOLTELEC.

3.2. Du centre de formation des entreprises privées à celui de l'Etat (1968-1976)

Les résultats peu satisfaisants engrangés par la Société Africaine d'Electricité (SAFELEC) après l'indépendance dans la distribution de l'électricité et de l'eau potable en Haute-Volta, en Mauritanie et au Niger eurent pour conséquence sa déconcentration à l'échelle de ces territoires. Ainsi naquit en Haute-Volta, le 6 septembre 1968, la VOLTELEC. La France devait maintenir ses droits sur la société mais l'Etat voltaïque racheta les actions étrangères en novembre 1968 et prit les pleins pouvoirs sur celle-ci. Toutefois, il continua à former les ouvriers dans l'ancien centre jusqu'en 1973-1974, début de la formation de la première promotion du Centre de Formation Professionnelle (CFP) de la VOLTELEC, alors composée de huit ouvriers (9). C'est la promotion ayant bénéficié d'un diplôme digne de ce nom. Le CFP fut inauguré officiellement le 4 avril 1976 et avait pour objectifs de :

recruter et former des élèves ouvriers qualifiés électromécaniciens, former des constructeurs de tableaux pour les usines de production et des mécaniciens dieselistes, veiller au perfectionnement du personnel technique jusqu'au niveau maîtrise, informer techniquement le personnel administratif et comptable, former le personnel aux actions de secourisme et dispenser des cours de prévention et de sécurité au travail (G. D. Yaméogo, 1986, p. 15).

Il avait donc des missions plus étoffées que l'ancien centre. Cependant, ses capacités d'accueil étaient limitées, environ une vingtaine de stagiaires par promotion. Ainsi, la formation des agents de niveau supérieur comme les ingénieurs était entièrement assurée dans des écoles étrangères. Le centre n'était pas non plus accessible à tous. A titre d'exemple, un stage d'une durée de onze mois d'un électromécanicien coûtait 800 000 F CFA si l'on prenait en compte l'amortissement du centre (G. D. Yaméogo, 1986, p. 16). En outre, la structure n'était pas adaptée aux besoins des apprenants de tout niveau. En effet, elle était principalement axée sur la formation longue et approfondie de

la catégorie la plus importante du personnel d'exploitation de la VOLTELEC, notamment, les ouvriers qualifiés (10). Il importait donc de revoir la durée et le champ d'application de la formation, la promotion accordée une fois celle-ci terminée et le nombre de personnes susceptibles d'en bénéficier.

Conclusion

Les métiers de l'énergie électrique se développèrent en Haute-Volta, d'abord dans les centres équipés d'électricité. Ouagadougou, capitale du pays de par, l'importance de sa population et les industries qu'elle abritait fut l'épicentre de leur expansion. A la fin des années 1950 y fut implanté un centre de formation axé sur l'enseignement du secourisme, l'alphabétisation et le perfectionnement des ouvriers de la société Energie AOF, alors chargée de la gestion de l'électricité à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La construction des infrastructures électriques, la commercialisation, l'installation, la maintenance des équipements électriques, etc. furent d'abord assurées par des entreprises étrangères qui commencèrent à s'implanter sur le territoire après l'indépendance. Elles furent détrônées par des acteurs locaux à partir du début des années 1970. Dès le milieu des années 1960, l'Etat, en réponse à la question de la main d'œuvre qualifiée dans le secteur, mit en œuvre une politique de réalisation de structures en vue de la formation de cette compétence. En 1976, il inaugura un centre de formation au profit de la VOLTELEC. Il fut soutenu dans cette politique par des acteurs non institutionnels.

Notes

1. A ce jour, seul Salam Dembèga a abordé brièvement la question dans son mémoire de maîtrise sur « Electrification : l'éclairage public de la ville de Ouagadougou (1926-2001) », soutenu en 2013.

2. Kéré Pascal, né en 1961, chef du service formation managériale et pédagogique du CFP de la SONABEL, entretien du 30 septembre 2011 dans le cadre de nos recherches pour l'élaboration du mémoire de maîtrise.
3. Nos recherches sur ces entreprises furent infructueuses.
4. ANS, sous-série 2G53/199, Haute-Volta, 1953, *Travaux Publics : rapport de synthèse du programme FIDES*.
5. idem.
6. Les entreprises de travaux du secteur de l'électricité déjà présentées ne sont pas ici prises en compte.
7. Ce centre prit plusieurs dénominations : Centre Autrichien de Formation Technique et Professionnelle (CAFTP) de 1970 à 1974, Centre Austro-Voltaïque de Formation Technique et Professionnelle (CAVFTP) de 1975 à 1983 et Centre Austro-Burkinabè de Formation Technique et Professionnelle (CABFTP) de 1984 à 1994. Par arrêté ministériel n°95/146/MESSRS/SG/DGES/DESPI du 12 décembre 1995, il prit l'appellation de Centre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle Bruno Buchwieser (CETFP/BB). Il fut rétrocedé la même année à l'Etat. L'arrêté n°2007-184/MESSRS/SG/DGESTP du 22 septembre 2007 le transforma en lycée professionnel.
8. Cet établissement prit en 2011 l'appellation de Lycée Technique National Aboubacar Sangoulé Lamizana en 2010.
9. KERE Pascal, entretien du 30 septembre 2011.
10. PNUD et Banque mondiale. (1986). *Burkina : problèmes et choix énergétiques*. Rapport commun d'évaluation du secteur de l'électricité au Burkina Faso, p. 79.

Références bibliographiques

Bibliographie

- Compaoré G. (1984). *L'industrialisation de la Haute-Volta*. Thèse de doctorat de 3^e cycle de Géographie et écologie tropicales. Bordeaux : Université de Bordeaux III, 272 p.
- Delivre-Landrot M. (2016). *L'école nationale des métiers d'EDF de Gurcy-le-Châtel de 1940 à 1965 : un modèle original de formation professionnelle des ouvriers de l'électricité*. Mémoire de master 1 en Histoire contemporaine. Paris : Université Paris Ouest-Nanterre-la Défense, 145 p.

Dembèga S. (2013). *Electrification : l'éclairage public de la ville de Ouagadougou (1926-2001)*. Mémoire de maîtrise d'Histoire. Ouagadougou : Université de Ouagadougou, 135 p.

Huguet J.-M. (2002). La formation professionnelle dans les territoires d'Outre-mer. *Outre-mers, l'électrification d'Outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, tome 89, n°334-335, p. 369-385.

<https://doi.org/10.3406/outre.2002.3953>.

Labazée P. (1988). *Entreprises et entrepreneurs du Burkina Faso*. Paris : Karthala, 275 p.

Madeca M. M. (2019). *Etudes techniques d'alimentation de postes HTA/BTA sur portique dans la ville de Ouagadougou : cas du poste 122 à Nonsin*. Mémoire de master pour l'obtention du diplôme d'ingénieur en Génie Electrique et Energétique. Ouagadougou : 2IE, 92 p.

Pallier G. (1970). *L'artisanat et les activités à Ouagadougou, Haute-Volta*. Paris : Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, 363 p.

Van Dijk M. P. (1980). La réussite des petits entrepreneurs dans le secteur informel à Ouagadougou. *Tiers monde, secteur informel et petite production marchande dans les villes du Tiers monde*, tome 21, n°82, p. 373-386.
<http://doi.org/10.3406/tiers.1980.4228>.

Yaméogo G. D. (1986). *La mobilité hiérarchique des employés dans une société d'Etat : la SONABEL*. Mémoire de maîtrise de Sciences économiques. Ouagadougou : Université de Ouagadougou, 63 p.